



Vos certificats d'adressage vous attendent !

A compter du lundi 15 juillet et ce tous les jours ouvrés jusqu'à la fin du mois, je vous engage à venir retirer à la Mairie Salle du Conseil Municipal **de 9h à 12h30**, la plaque portant votre numéro de voirie ainsi que le certificat d'adressage afférent.

Afin de rendre ces opérations de distributions les plus fluides et rapides possibles, merci de bien vouloir vous munir de votre pièce d'identité ainsi que de tout document permettant de situer le bien concerné (taxe foncière, relevé de propriété, références cadastrales...).

Espérant ainsi que l'investissement humain et matériel de cette opération vous satisferont.

Bien cordialement

Le Maire,

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ